



Annexe - Décision n° 2017/

Révision des tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2018

					2 018
1° PISCINES MUNICIPALES					
PISCINE					
TARIF NORMAL					3,40 €
TARIF REDUIT - pour les familles nombreuses, les enfants de moins de 16 ans Les employés municipaux et les bénéficiaires des minima sociaux					1,30 €
ABONNEMENT Senlisiens - 10 entrées valables pour une période d'une année à dater du jour de leur délivrance					28,80 €
ABONNEMENT TARIF REDUIT Senlisiens - 10 entrées valables pour une période d'une année à dater du jour de leur délivrance					10,00 €
ABONNEMENT Non Senlisiens - 10 entrées valables pour une période d'une année à dater du jour de leur délivrance					33,00 €
ABONNEMENT TARIF REDUIT Non Senlisiens - 10 entrées valables pour une période d'une année à dater du jour de leur délivrance					12,00 €
Collèges, Lycées de Senlis : la séance pour l'année scolaire 2017/2018					30,80 €
Collèges, Lycées et écoles primaires extérieures de Senlis la séance pour l'année scolaire 2017/2018					41,10 €
La gratuité des droits d'entrée est accordée aux résidents Senlisiens appartenant aux catégories suivantes : les handicapés, les personnes âgées de 65 ans et plus, les enfants de moins de 5 ans.					
BONNET DE BAIN à l'unité					4,00 €
2° MUSEES MUNICIPaux					
<u>Billet unique d'entrée pour les trois musées et le parc du Château Royal</u>					
Senlisiens					gratuit
PLEIN TARIF Non Senlisiens					6,20 €
TARIF REDUIT : selon conditions					3,20 €
Etudiants de 18 à 25 ans					
Séniors de plus de 65 ans					
Personnes à mobilité réduites					
Bénéficiaires des minima sociaux					
Visiteurs de la " Route de Musées" et dispositifs partenariaux spécifiques					
Enseignant sur présentation de la carte de l'éducation nationale					
GRATUITE selon conditions					
Moins de 18 ans					
Membres ICOM/ICOMOS					
Membres des Amis du musée de la Vènerie, du Musée d'Art et Archéologie et du Musée des Spahis					
Groupe scolaire de la CC3F avec les accompagnateurs dans la limite d'1 adulte pour 5 élèves					
Journaliste sur présentation de la carte de presse					
Conférencier sur présentation de la carte de guide conférencier					
Habitants des Villes Jumelées					
<u>Visite ateliers jeune public</u>					
1 atelier					5,20 €
Carte 5 ateliers					20,50 €
Carte 10 ateliers					30,80 €
<u>Visite guidée du musée</u>					2,20 €
<u>Abonnement annuel, donnant accès aux collections, aux expositions et aux animations dans les musées</u>					
- abonnement plein tarif : Non Senlisiens					18,50 €
- abonnement tarif réduit selon les conditions					12,30 €
Etudiants de 18 à 25 ans					
Séniors de plus de 65 ans					
Personnes à mobilité réduites					
Bénéficiaires des minima sociaux					
Visiteurs de la " Route de Musées" et dispositifs partenariaux spécifiques					
Enseignant sur présentation de la carte de l'éducation nationale					
<u>Visites guidées et animations pour les scolaires et centres de loisirs dans les musées :</u>					
- écoles de Senlis					Gratuit
- écoles extérieures					36,00 €
- Abonnement 5 accès groupes extérieures					100,00 €

3° BIBLIOTHEQUE					
Chômeurs et bénéficiaires des minima sociaux et Membres des Amis de la Bibliothèque					
Résident non Senlisien					24,70 €
Résident non Senlisien de moins de 18 ans					10,30 €
<u>Relance pour non restitution de documents</u>					
Par lettre pour les trois 1 ^{ers} rappels					1,00 €
Par lettre recommandée pour le 4 ^{ème} rappel et suivants					5,20 €
Remplacement de la carte d'abonnement					1,50 €
Accès à un poste de consultation internet (45 minutes)					0,70 €
<u>Impression et numérisation de documents</u>					
Format A4 Noir et blanc					0,20 €
Format A4 couleur					0,30 €
Format A3 Noir et blanc					0,40 €
Format A3 couleur					0,60 €
Numérisation					0,10 €
4° CIMETIERES					
CONCESSION					
15 ans		pour une fosse de 2m ²			153,80 €
30 ans		pour une fosse de 2m ²			307,60 €
Perpétuelle		pour une fosse de 2m ²			2 051,00 €
COLUMBARIUM : Limite de 2 urnes par case					
15 ans					410,10 €
30 ans					615,10 €
Ouverture et fermeture de case					82,30 €
TAXE D'INHUMATION (pleine terre)					
Pour un corps					153,80 €
Pour deux corps					205,10 €
Taxe d'exhumation forfaitaire ajoutée à la taxe d'inhumation (Pour 1 ou 2 corps)					
					51,30 €
TAXE D'INHUMATION AU CAVEAU FAMILIAL					
Forfait pour ouverture de caveau					51,30 €
TAXE DE SEJOUR DANS CAVEAU PROVISoire					
Taxe d'entrée					51,30 €
Taxe d'occupation (Séjour maximum de 6 mois)					
3 premiers mois (par mois)					30,80 €
de 3 à 6 mois maximum (par mois)					112,80 €
VACATIONS FUNERAIRES					
					21,60 €
5° ETAT CIVIL					
Duplicata du livret de famille					15,40 €
6° MARCHES, FETES ET FOIRES (par m²et par jour d'occupation)					
CIRQUES, ETABLISSEMENTS FORAINS ET DIVERS (Dont la superficie est inférieure ou égale à 100 m2)					
					0,60 €
CIRQUES, ETABLISSEMENTS FORAINS ET DIVERS (Tarif appliqué par m2 supplémentaire au-delà de 100m2)					
					0,30 €
CAUTION CIRQUES					
					2 051,00 €
CAUTION PRET DE PRISES ELECTRIQUES – FETE ST RIEUL (tarif à l'unité)					
					124,00 €
FORFAIT PUNCHING-BALL – FETE ST RIEUL (tarif à l'unité)					
					62,00 €
CARAVANES ET CAMIONS (forfait par jour d'occupation):					
- 1 essieu					2,30 €
- 2 essieux et plus					4,60 €
EXPOSITION DE VEHICULES par jour					
					5,20 €
MARCHES ET FOIRES (par m²et par jour)					
- Tarif normal					1,30 €
- Abonnement annuel 2 marchés hebdomadaires					1,10 €
- Abonnement annuel 1 marché hebdomadaire					1,20 €

DÉBALLAGE COMMERCES SÉDENTAIRES (par m ² et par jour)				0,70 €
COMMERCES AMBULANTS				
<u>Véhicule de moins de 7 mètres</u>				
1/2 journée				17,00 €
1 mois (1/2 journée par semaine)				56,50 €
3 mois (1/2 journée par semaine)				135,40 €
6 mois (1/2 journée par semaine)				225,60 €
1 journée				28,30 €
1 mois (1 journée par semaine)				90,30 €
3 mois (1journée par semaine)				225,60 €
6 mois (1 journée par semaine)				360,90 €
<u>Véhicule de plus de 7 mètres</u>				
1/2 journée				28,30 €
1 mois (1/2 journée par semaine)				90,30 €
3 mois (1/2 journée par semaine)				225,60 €
6 mois (1/2 journée par semaine)				360,90 €
1 journée				45,20 €
1 mois (1 journée par semaine)				145,60 €
3 mois (1journée par semaine)				349,60 €
6 mois (1 journée par semaine)				563,90 €
MARCHE DE NOEL : pour 3 jours				
<u>pour 1 emplacement : tente ou chalet ou linéaire de 3 mètres</u>				
Commerçants et Associations non Senlisiennes (droit de vente au déballage inclus)				50,00 €
Associations Senlisiennes (droit de vente au déballage en plus)				gratuit
VENTE AU DEBALAGE DES COMMERCES ET ASSOCIATIONS (en extérieur ou en intérieur)				
<u>Opérations commerciales</u>				
Commerces ambulants par m ² et par jour				1,20 €
Commerces sédentaires par m ² et par jour				0,70 €
Opérations Associatives ou caritatives par m ² et par jour				0,20 €
7° GENS DU VOYAGE				
CAUTION (pour un groupe de 20 à 69 familles)				1 230,00 €
CAUTION (pour un groupe de 70 familles et plus)				2 255,00 €
CAUTION (par raccord pompier 20/27)				15,00 €
CONSOMMATION D'EAU (en m ³)avec branchement borne à incendie				2,00 €
8° PRET DE MATERIEL (par pièce et par jour)				
CHAISE				1,60 €
MAT DE PAVOISEMENT				4,10 €
ECUSSON POUR DRAPEAU				2,10 €
DRAPEAU OU FLAMME BANDEROLLES				4,10 €
BARRIERE DE POLICE				4,10 €
TABLE				4,10 €
BANC DE 2 mètres				4,10 €
PANNEAU ROUTIER				4,10 €
PODIUM OU ESTRADE (dont montage et démontage) le m ²				20,50 €
SPOT				5,20 €
GRILLE D'EXPOSITION CADDIE				4,10 €
PARAVENTS				6,20 €
TENTE :				
3 m X 3 m				102,60 €
3 m X 6 m				153,80 €
CAUTION POUR PRET DE TENTES (aux associations Senlisiennes et autres communes) :				
- Tranche de 1 à 5 tentes de dimension 3m x 3m :				512,60 €
- Tranche de 1 à 5 tentes de dimension 3m x 6m :				820,20 €

9° STATIONNEMENT PAYANT					
ZONE ROUGE : les 15 premières minutes					
- 1h non renouvelable (tarif à l'heure)					2,00 €
- plage de 15 minutes					0,50 €
ZONE VERTE :					
- 2h non renouvelables (tarif à l'heure)					1,00 €
- plage de 30 minutes					0,50 €
10° TOURNAGE DE FILM					
Forfait journalier véhicules / caravanes / tentes / groupes électrogènes					
Nombre de véhicules/caravanes /tentes/groupes électrogène					
Places de stationnement dans la rue (places réservées + arrêtés de stationnement)					
1 à 5 emprises					35,90 €
6 à 10 emprises					71,80 €
11 à 20 emprises					112,80 €
21 à 40 emprises					225,60 €
plus de 40 emprises					451,10 €
		Long métrage- téléfilm / Film		Court métrage – Documentaire - photo	
		publicitaire - forfait journalier		publicitaire et commerciale - forfait journalier	
		Equipe de 1 à 30 personnes	Equipe de + de 30 personnes	Equipe de 1 à 30 personnes	Equipe de + de 30 personnes
Occupation / privatisation de l'espace public (rues, places, parcs et jardins.) : prise d'arrêtés de circulation et stationnement, prêt de barrières		Tournage : 360,00 €	Tournage: 718,00€	Tournage : 155,00 €	Tournage : 513,00 €
		Préparation - montage du décor : 206,00 €	Préparation – montage du décor : 411,00 €	Préparation - montage du décor: 78,00 €	Préparation - montage du décor : 257,00 €
Occupation d'équipements publics (bibliothèque, gymnase, piscine, conservatoire, école...) sur les horaires de fermeture au public.		Tournage : 452,00 €	Tournage: 821,00 €	Tournage: 155,00 €	Tournage : 513,00 €
		Préparation - montage du décor : 206,00 €	Préparation - montage du décor : 411,00 €	Préparation - montage du décor: 78,00 €	Préparation - montage du décor : 257,00 €
Monuments historiques / monuments du secteur sauvegardé (cathédrale, églises, prieuré, musées)		Tournage: 1.231,00 €	Tournage : 2.256,00€	Tournage: 616,00 €	Tournage : 1 128,00 €
		Préparation - montage du décor : 616,00 €	Préparation - montage du décor: 1.128,00 €	Préparation – montage du décor : 308,00 €	Préparation – montage du décor : 565,00 €
11° OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC					
TERRASSE (par m ² et par mois)					
Plein air					1,70 €
Couverte					2,30 €
Fermée					4,00 €
GARAGE BICYCLETTES (m ² /an)					
					11,30 €
ETALAGE (m ² /mois)					
					1,20 €
BORNE ESSENCE (par borne et par an)					
					57,60 €
TAXI (par voiture et par an)					
					191,70 €
ECHAFAUDAGE ET GRAVOIS (par m ² /jour)					
1 à 90 jours					0,70 €
91 à 180 jours					0,50 €
Au-delà de 180 jours					0,70 €

TAXE DE DEMENAGEMENT					24,90 €
(Pour les entreprises privées chargées d'effectuer un déménagement pour le compte d'un tiers, stationnées sur le domaine public de la commune soumis au stationnement payant).					
REALISATION DE BATEAU à la demande des riverains					2 050,30 €
12° LOYERS ET CHARGES					
PRIX DES LOYERS (au m ² et par mois)					3,02 €
PRIX DES GARAGES (par mois)					57,54 €
CHARGES COMMUNES :par mois et par logement					34,58 €
ÉLECTRICITE, EAU, GAZ (par trimestre)					
Électricité par personne					54,85 €
Électricité par enfant					50,24 €
Eau					7,86 €
CHAUFFAGE (par m ² et par trimestre)					4,39 €
13° LOCATION DE SALLES (la journée = 9 h le matin à 9 h le lendemain matin)					
Aux particuliers, associations et syndicats de copropriétés					
ANCIENNE EGLISE SAINT PIERRE par jour	Période Verte du lundi au jeudi	Période Orange Vendredi Samedi Dimanche Jours Fériés hors période scolaire	Période Rouge Vendredi Samedi Dimanche Jours Fériés période scolaire	Journée installation et remise en état (effectuées par les utilisateurs)	Caution
Associations Senlisiennes	254,00 €	356,00 €	508,00 €	gratuit	1 500,00 €
Particuliers Senlisiens	1 015,00 €	1 523,00 €	3 045,00 €	gratuit	1 500,00 €
Autres utilisateurs	1 015,00 €	1 523,00 €	3 045,00 €	508,00 €	1 500,00 €
Tarifs PRESTIGE (avec stationnement et accompagnement)		5 075,00 €		1 015,00 €	1 500,00 €
GRANDE SALLE DE L'OBELISQUE					
<u>Particuliers Senlisiens</u>					
La journée					1 127,70 €
La journée de montage ou démontage					563,90 €
Chauffage (m ³ gaz) pour tous					0,57 €
PRIEURÉ SAINT-MAURICE					
<u>Particuliers Senlisiens</u>					
La journée					1 127,70 €
La journée de montage ou démontage					563,90 €
Chauffage (m ³ gaz) pour tous					0,52 €
SALLE ORION	la journée				153,80 €
CENTRE de Rencontre G. Clémenceau	la journée				153,80 €
Salle polyvalente de Brichebay	la journée				153,80 €
Salle de Villevert	la journée				153,80 €
Salle JACQUES JOLY	la journée				153,80 €
Location d'une salle à l'heure : sauf St Pierre, l'Obélisque et le Prieuré	l'heure				20,50 €
SALLE PLACE DU VALOIS	le week-end				225,60 €
Caution à verser pour chaque location					513,00 €
Mise à disposition gratuite des salles pour les associations Senlisiennes.					
Mise à disposition 1 fois par an d'une salle au personnel municipal à 50 % du prix de la location.					

Aux entreprises					
GRANDE SALLE DE L'OBELISQUE					
Journée évènement					1 435,30 €
Journée montage/démontage					717,70 €
PRIEURÉ SAINT-MAURICE					
Journée évènement					1 435,30 €
Journée montage/démontage					717,70 €
MANEGE					
Journée évènement					3 248,00 €
Journée montage/démontage					812,00 €
Caution à verser pour du manège					3 045,00 €
SALLE DE REUNION BATIMENT 6 ORDENER					
Salle n°9 au 2ème étage					
Journée					50,80 €
1/2 journée					30,50 €
Salle n°011 au RDC					
Journée					101,50 €
1/2 journée					60,90 €
Salle n°122 au 1er étage et 225 au 2ème étage					
Journée					152,30 €
1/2 journée					81,20 €
Partage d'un espace de travail collectif (avec WIFI)					
1/2 journée					10,20 €
SALLE DE REUNION AUTRES ESPACES ORDENER					
Type A environ 200m² : la journée					1 218,00 €
Type B environ 150m² : la journée					761,30 €
Type C environ 30m² : la journée					152,30 €
14° INTERVENTIONS SERVICES COMMUNAUX					
Agent d'entretien	l'heure				25,70 €
Agent technique	l'heure				28,70 €
Agent de maîtrise + véhicule	l'heure				30,80 €
Service d'ordre par agent de Police	l'heure				35,90 €
Fourgonnette	la 1/2 journée				82,10 €
Manitou + chauffeur	la 1/2 journée				410,10 €
Compresseur	la journée				102,60 €
Camion 5 T sans chauffeur	l'heure				92,30 €
Cylindre compresseur	la journée				205,10 €
Pelle + chauffeur	la 1/2 journée				410,10 €
Balayeuse + chauffeur	la 1/2 journée				410,10 €
15° PARTICIPATION POUR PHOTOCOPIE DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS					
Format A4	la photocopie				0,25 €
Format A3	la photocopie				0,50 €
16° PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF					
Raccordement d'une unité de logement dans immeuble neuf ou existant (individuel)					4 203,20 €
Raccordement d'une unité de logement dans immeuble neuf ou existant (collectif)					3 178,00 €
Construction à usage d'hébergement hôtelier par m²					16,40 €
Construction à usage commerce, artisanal, d'industrie, d'exploitation agricole, et forestière, entrepôt, d'intérêt collectif par m² de surface de plancher					8,20 €
Raccordement d'immeuble existant					1 530,80 €
17° REPAS RPA Thomas Couture					
					10,20 €
18° PLACE DE PARKING RPA Thomas Couture					
					30,75 €



Décision n° 331
PM/SF/2017/

Révision des tarifs
communaux au 1^{er}
janvier 2018

DECISION

NOUS, Maire de la Ville de Senlis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 2014, reçue par Monsieur le Sous-Préfet de Senlis le 7 avril 2014 affichée le 7 avril 2014, portant délégations consenties au Maire de Senlis par le Conseil Municipal en vertu des articles L 2122-21, L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la décision n° 359 du 14 décembre 2016 revalorisant les tarifs communaux au 1^{er} janvier 2017,
VU la délibération du Conseil Municipal du 26 janvier 2017 reçue par Monsieur le Sous-Préfet de Senlis le 30 janvier 2017, instituant la redevance d'occupation de l'espace Saint Pierre,
VU la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2017 reçue par Monsieur le Sous-Préfet de Senlis le 16 juin 2017, portant tarification pour le village de Noël,
VU la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2017 reçue par Monsieur le Sous-Préfet de Senlis le 16 juin 2017, portant modification des tarifs de la piscine municipale,
VU la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2017 reçue par Monsieur le Sous-Préfet de Senlis le 16 juin 2017, portant création des tarifs pour les établissements culturels municipaux,
VU la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2017 reçue par Monsieur le Sous-Préfet de Senlis le 16 juin 2017, portant création d'un tarif de groupes scolaires pour les Musées de Senlis,
VU la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2017 reçue par Monsieur le Sous-Préfet de Senlis le 29 septembre 2017, portant création de tarifs pour les cartes d'abonnement à la piscine municipale, pour les usagers extérieurs à Senlis,
CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'actualiser l'ensemble des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018,

DECIDONS :

Article 1 : A compter du 1^{er} janvier 2018, les tarifs communaux sont fixés conformément à l'état figurant en annexe de la présente décision.

Article 2 : L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Senlis
- Monsieur le Trésorier Municipal

Fait à Senlis, le 05 DEC. 2017



Marc DELLOYE

1^{er} adjoint Délégué aux Finances

Aux ressources Humaines et à l'Ecoquartier

Cette décision a été,

Reçue en Ss-Préfecture le : 05 DEC. 2017

Notifiée à l'intéressé le : 05 DEC. 2017